

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 03 avril 2017

Référence
2017-74

Objet de la délibération
Plan de financement du SCoT

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	14	19

Date de la convocation
28 mars 2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2017 et le 03 avril à 19h00, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

**PRESENTS :** Michel ANDRE, Jacky BOICHOT, Didier COGNON, Gilles GODARD, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, Martine HENRISSAT, Nicolas LACROIX, Patrick LEFEVRE, Stéphane MARTINELLI, Anne-Marie NEDELEC, Yvette ROSSIGNEUX, Jean-Yves ROY, Patrice VOIRIN

**PROCURATIONS :** Patrice CLOSS à Martine HENRISSAT, Jacky GILLET à Anne-Marie NEDELEC, Marie-Claude LAVOCAT à Yvette ROSSIGNEUX, Denis MAILLOT à Patrice VOIRIN, Bernadette RETOURNARD à Stéphane MARTINELLI

**EXCUSES :** Marie-France JOFFROY, Pascal BABOUOT, Dominique COMBRAY, Stephan EMERAUX, Jonathan HASELVANDER, Michel MENET, Patrick VIARD, Jean-Marie WATREMETZ

**A été nommé secrétaire :** Jean-Yves ROY

### Plan de financement du SCoT

Pour rappel, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont et le PETR du Pays de Langres, se sont engagés le 22 juillet 2016 dans une convention de groupement de commande afin de mener conjointement le recrutement des prestataires qui auront la charge d'assister les 2 territoires dans l'élaboration de leurs SCOT respectifs.

Dans ce cadre, et sur la base d'un appel d'offres restreint, un avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été publié le 18 septembre 2016, sur les plateformes du BOAMP et du JOUE, ouvrant une phase de candidature.

La CAO de groupement du 16 novembre 2016 a analysé les 4 candidatures relatives au lot 1 et les 5 candidatures relatives au lot 2. A l'issue de cette instance, ont été admis à avoir accès au DCE et ainsi à formuler une offre, 3 candidats pour le lot 1, et 4 candidats pour le lot 2. La date limite de dépôt des offres étant fixée au 18 janvier 2017.

Conformément aux dispositions du CCTP, une journée d'audition de l'ensemble des candidats a eu lieu le 13 février 2017, dans les locaux de l'agglomération de Chaumont. Hormis un candidat, EAU, tous les prétendants se sont présentés et ont pu répondre aux membres du jury.

Enfin, la CAO de groupement s'est regroupée le 17 février 2017, à 9h30 dans les locaux du Pays de Chaumont. Après analyse des offres et notation des candidats en fonctions des critères exposés dans le CCTP, le choix des élus s'est porté pour l'attribution du lot 1 au bureau d'études **Urbicand** (mandataire), accompagné du bureau d'avocats **CGBG** et de **Charles BODONIER** pour la communication, pour un montant de **166 270 € TTC** et pour le lot 2 à **l'Atelier des Territoires** (mandataire), accompagné de **Thierry WEILL Paysages**, pour un montant de **90 813 € TTC**.

Le début effectif de la mission est prévu le 3 avril 2017 par une réunion de cadrage technique suivi d'une commission SCOT en présence des 2 prestataires.

L'identification de l'équipe de maîtrise d'œuvre nous permet aujourd'hui de disposer d'éléments financiers plus précis concernant le SCOT :

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
POSTE DE DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	FINANCEURS	%	Montant (€)
<b>Lot 1 "Elaboration du SCOT"</b>	<b>139 900,00 €</b>	<b>166 270,00 €</b>	Etat	25%	53 000,00 €
<i>URBICAND</i>	<i>118 600,00 €</i>	<i>142 320,00 €</i>	Région	20%	42 750,00 €
<i>CGBG</i>	<i>13 250,00 €</i>	<i>15 900,00 €</i>	Département	25%	53 000,00 €
<i>Charles BODONIER</i>	<i>8 050,00 €</i>	<i>8 050,00 €</i>	TEPCV	11%	23 710,00 €
<b>Lot 2 "Environnement"</b>	<b>75 677,50 €</b>	<b>90 813,00 €</b>	SMPC	20%	43 117,50 €
<i>Atelier des Territoires (dt 29 637,50€ TVB)</i>	<i>66 277,50 €</i>	<i>79 533,00 €</i>			
<i>Thierry WEILL Paysage</i>	<i>9 400,00 €</i>	<i>11 280,00 €</i>			
<b><u>Total Investissement :</u></b>	<b>215 577,50 €</b>	<b>257 083,00 €</b>			<b>215 577,50 €</b>

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
<b><u>Ingénierie :</u></b>	<b>242 223,33 €</b>	<b>245 140,00 €</b>	Etat	42%	112 000,00 €
Chargé de mission SCoT	207 540,00 €	207 540,00 €	TEPCV	3%	8 000,00 €
Frais de déplacements	6 000,00 €	6 000,00 €	SMPC	55%	148 739,43 €
Frais professionnels	14 583,33 €	17 500,00 €			
Rémunération accessoires	14 100,00 €	14 100,00 €			
<b><u>Communication :</u></b>	<b>11 516,10 €</b>	<b>13 819,00 €</b>			
<b>Lot 1</b>	<b>8 076,80 €</b>	<b>9 692,00 €</b>			
<b>Lot 2</b>	<b>3 439,30 €</b>	<b>4 127,00 €</b>			
<b><u>Frais d'enquête publique :</u></b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>			
<b><u>Total Fonctionnement :</u></b>	<b>268 739,43 €</b>	<b>273 959,00 €</b>			<b>268 739,43 €</b>

APRES en avoir délibéré ;

**Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée**

**(Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0)**

1° D'approuver ce plan de financement actualisé,

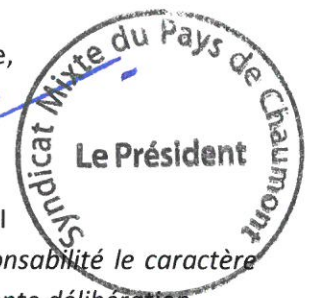
2° D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Stéphane MARTINELLI

*Certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de la présente délibération.*



Reçu à la Préfecture  
de la Haute-Marne

Le - 7 AVR. 2017

